

# La solidarité est un choix collectif

stratégie métropolitaine  
des solidarités 2022-2027



**solidarités**

**RENNES MÉTROPOLE s'engage**



Accueil d'un jeune Sénégalais dans une famille membre de l'association Bienvenue © Anne-Cécile Esteve

# Édito

Nathalie Appéré,  
Présidente de Rennes Métropole

Priscilla Zamord,  
Vice-Présidente  
de Rennes Métropole  
Solidarités, égalité  
et politique de la ville

**Selon la Fondation de France, un Français sur quatre est touché par la solitude, un chiffre deux fois plus important qu'il y a dix ans.**

Certains spécialistes des sciences comportementales parlent d'une « société d'individus poussière » que la précarité grandissante, le sentiment d'isolement géographique lié à l'étalement urbain ou encore la suspension des rassemblements en raison de la pandémie ne permettent plus de relier les uns aux autres.

Perte de confiance en soi, repli, sentiment d'exclusion, mais aussi persistance des discriminations... Les conséquences de cet accroissement de la solitude et des fractures sont nombreuses, elles impactent les individus autant qu'elles affaiblissent la cohésion sociale. Le sinistre retour de la guerre sur le continent européen, la montée des extrêmes, comme les défis majeurs posés par le réchauffement climatique et l'explosion des inégalités, sont autant de phénomènes qui appellent à un renforcement de nos dispositifs de soutien aux publics les plus fragiles, qui subissent de plein fouet les effets de ces crises.

Cela fait longtemps que notre territoire appréhende l'ensemble de ses politiques publiques par le prisme de la solidarité, de la justice sociale et de l'équité territoriale. Pour nous aider à agir au plus près des habitants, et en soutien des communes dont le rôle est essentiel en matière de solidarité, nous avons élaboré ce document stratégique qui réunit l'ensemble des actions que nous menons en la matière, pour mieux les faire connaître au grand public et à nos partenaires.

Les douze enjeux retenus dans le cadre de cette Stratégie métropolitaine des solidarités sont autant d'axes de travail qui nous permettront de continuer à innover pour garantir à chaque habitant de notre territoire un traitement égal à celui des autres. C'est un enjeu essentiel de solidarité, mais aussi de dignité, pour lequel notre Métropole s'engage avec détermination.

# Répondre aux défis de notre époque

Notre Métropole doit dès aujourd'hui faire face à des grands enjeux collectifs, tant sur le plan social qu'environnemental :

- La population métropolitaine devrait augmenter d'environ 100 000 habitants d'ici à 2040. L'accueil de nouvelles populations et le vieillissement seront donc des enjeux incontournables.
- La lutte contre le dérèglement climatique et l'atténuation de ses impacts appellent à un effort majeur.

Ces changements sociaux et environnementaux en cours nécessitent une action forte à l'échelle métropolitaine. Rennes Métropole entend porter une attention particulière aux publics et territoires les plus fragiles qui risquent d'être plus fortement impactés.

## Agir concrètement pour les solidarités

Notre Métropole œuvre de longue date en faveur de l'accueil de toutes et tous et pour des solidarités du quotidien grâce à deux niveaux d'action publique :

### Une action à l'échelle métropolitaine

À travers ses politiques structurantes, la Métropole met en œuvre des dispositifs de solidarité dans de nombreux pans de la vie quotidienne: habitat, insertion, emploi et formation, mobilités, accès aux loisirs. Ces actions ont pour finalité de lutter contre les inégalités et doivent rendre effectif l'accès aux services, pour toutes et tous, en prenant en compte les enjeux de transition écologique.

### Un appui aux communes

En complément, la Métropole accompagne les communes pour faciliter l'accueil et l'intégration de nouveaux habitants, en finançant certains dispositifs ou la mise à disposition de ressources, et en facilitant les échanges d'expérience et la mise en réseau.

# Les fondamentaux de notre politique des solidarités

## Nos 3 valeurs

- Égalité
- Hospitalité
- Coopération

## Notre principe d'action

La solidarité est un domaine où les compétences sont partagées entre différents niveaux de collectivités. Rennes Métropole est attentive au respect du principe de subsidiarité, en intervenant en complémentarité ou en appui aux communes.

La stratégie métropolitaine des solidarités vise à rendre plus visibles et à mettre en cohérence des politiques métropolitaines structurantes, et à favoriser l'accès aux droits et l'égalité, par des actions nouvelles.

## Nos engagements

### Pour les habitants et habitantes

Nous voulons assurer à tous un accès effectif aux droits et aux services. Chacun doit pouvoir prétendre aux services essentiels et à un accompagnement dans sa vie quotidienne, quels que soient ses ressources, son âge, son lieu de vie, son origine, son genre, etc.

### Pour les territoires

Nous voulons renforcer l'appui aux communes, aux quartiers prioritaires, et aux acteurs de terrain.

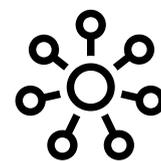


Collecte solidaire avec l'association All Behind Ukraine © Julien Mignot

# Sommaire

Appui aux communes et acteurs locaux	p. 08
Habitat	p. 10
Mobilités	p. 12
Emploi	p. 14
Politique de la ville	p. 16
Alimentation et santé	p. 18
Égalité	p. 20
Culture sport loisirs	p. 22
Jeunesse	p. 24
Les aînées et aînés	p. 26
Les personnes exilées	p. 28
12 Mesures phares	p. 30
Budget	p. 32
Aller plus loin	p. 34

# Un appui aux communes et aux acteurs locaux



## Contexte

Au-delà de l'action sociale, les 43 communes qui composent Rennes Métropole ont des compétences qui ont un impact sur les solidarités : aménagement, éducation, tranquillité publique, logement...

En lien avec les acteurs locaux, les communes jouent ainsi un rôle primordial pour apporter un service public de qualité à l'ensemble des habitants.

Rennes Métropole s'engage à leurs côtés par des dotations financières et également par de la mise en réseaux et un renforcement de l'interconnaissance. Nous avons choisi d'axer nos engagements autour d'une exigence : la solidarité en faveur des communes et des quartiers prioritaires. Rénovation urbaine, loyer unique, soutien aux acteurs, accompagnement à l'emploi à l'insertion, lutte contre les discriminations, la Métropole veille à ce que tous les leviers activés portent une attention particulière à ses territoires.

## \* Stratégie

Une tradition ancienne de coopération intercommunale et un choix de solidarité financière et fiscale pour que chaque commune puisse disposer des moyens de son développement.



**705** km<sup>2</sup> de superficie totale  
du territoire métropolitain.

**457 416** habitantes et habitants  
dans la métropole rennaise  
(selon le recensement 2019).

**43** communes de 679 à 220 488 habitantes et habitants

## Mesure phare

Élaborer un schéma métropolitain  
d'accès aux droits.

### Nos actions structurantes

- Réviser la dotation de solidarité communautaire en 2022: augmentation du budget de + 2,6M€, prise en compte de critères ciblés (logements sociaux, population -14 ans et + 75 ans, gens du voyage) et création d'une enveloppe dédiée aux petites communes.

### Notre soutien aux acteurs locaux

- Renforcer l'observation sociale par l'APRAS et l'AUDIAR, et l'observation des discriminations, accompagner l'appropriation des données par les communes.
- Mettre en place une plateforme numérique d'échanges et de ressources entre communes, pour les élus et professionnels.

### Nos actions innovantes

- Soutenir les actions en faveur des solidarités, de l'égalité et de l'innovation sociale, par un appel à communs (100 000 € sur 2022).

# Habitat



## Contexte

Rennes Métropole est engagée de longue date dans une politique volontariste et globale de l'habitat, reconnue pour être une collectivité solidaire garantissant le droit au choix résidentiel, quelles que soient les situations familiales, professionnelles ou sociales.

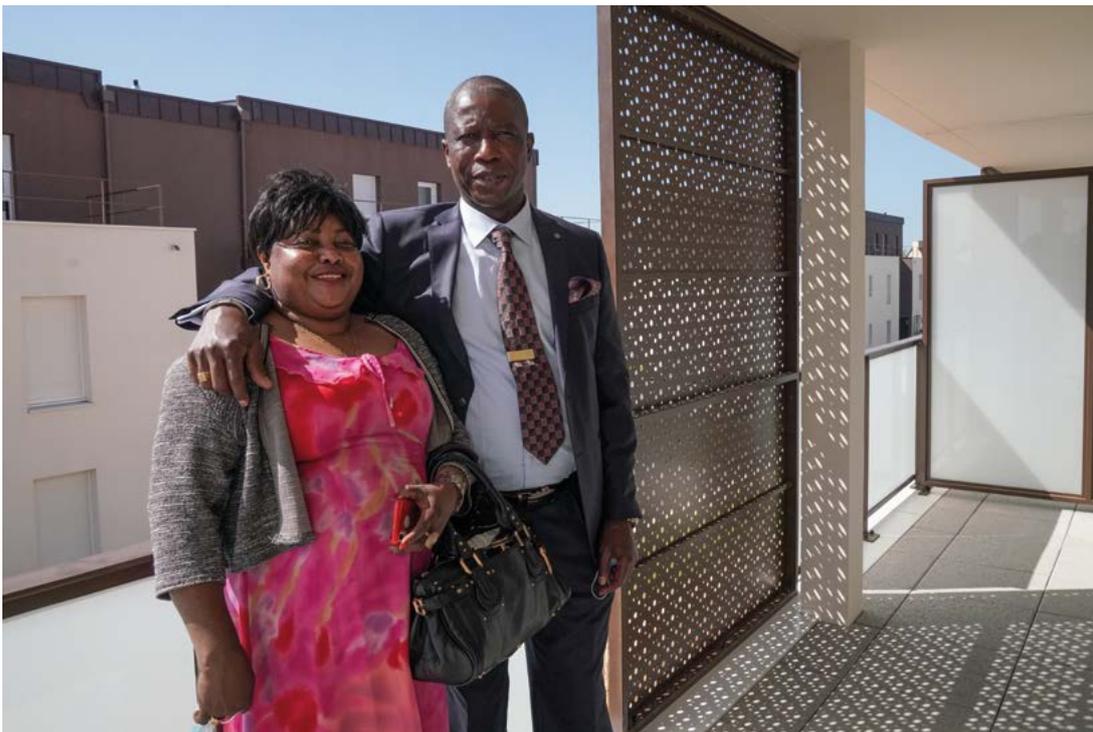
Le territoire connaît un contexte de tension. Depuis 2015, la population croît fortement, tout comme les prix de l'immobilier ainsi que les demandes de logements HLM. La nouvelle donne environnementale impacte également les politiques publiques en matière de logement. C'est donc à l'ensemble de ses grands défis que le plan local de l'habitat PLH, en cours de révision, devra répondre, en portant toujours une attention particulière aux ménages les plus modestes.

En matière d'habitat, nous entendons mettre l'innovation au service des solidarités, de l'égalité et de l'émancipation. C'est toute l'ambition du loyer unique et des projets de rénovation urbaine qui visent à offrir la même qualité de cadre de vie pour toutes et tous.

## \* Stratégie

Le choix historique d'une implication métropolitaine forte et nourrie d'innovations reconnues.

*« Rennes Métropole permet à nos communes de produire des logements qui répondent à tous les besoins, notamment de logement social. Par son ingénierie, ses financements et son accompagnement notamment des plus fragiles, elle permet à chaque ménage de pouvoir se loger où il le souhaite dans la métropole. »* — Olivier Dehaese, Maire d'Acigné



Claudine et Esai lors de la livraison du programme bail réel solidaire Le Flore © Arnaud Loubry

**4 600** logements construits par an entre 2015 et 2018 dont 20% de logements sociaux et 11% en accession sociale.

**6 700** foyers bénéficiaires de l'accession aidée depuis 1997.

## Mesure phare

Lutter contre la précarité énergétique.

- Renforcer les dispositifs d'accompagnement des ménages précaires les plus impactés par la précarité énergétique, en lien avec le Fonds Solidarité Logement.
- Mobiliser l'ensemble des fournisseurs pour abonder ce fonds.

## Nos actions structurantes

- Accompagner financièrement la production de logements sociaux.
- Diversifier l'offre de logements en accession aidée et réhabiliter le parc social.
- Poursuivre la politique commune d'attribution des logements sociaux et du logement social prioritaire.

## Notre soutien aux acteurs locaux

- Soutenir les propriétaires pour la rénovation thermique via le Dispositif Éco-Travo.
- Développer le dispositif de prévention et résolution des conflits de voisinage confié à l'association Cité et médiation.

## Nos actions innovantes

- Étudier des partenariats avec des fournisseurs d'énergie pour offrir un abonnements d'électricité 100% renouvelable à des tarifs adaptés aux ménages modestes.
- Élaborer une tarification du chauffage urbain pour les ménages les plus précaires.
- Expérimenter la garantie locative pour les jeunes dans le cadre du chantier jeunesse.
- Poursuivre la mise en place d'une tarification sociale de l'eau.
- Poursuivre la mise en œuvre du loyer unique.

# Mobilités



## Contexte

La mobilité de chacun est un enjeu de justice sociale : se déplacer, c'est accéder aux services publics, à l'emploi, aux commerces, aux loisirs. Rennes Métropole s'investit pleinement pour que l'ensemble des métropolitains, et notamment les plus éloignés, puissent bénéficier d'un réseau de transports en commun fonctionnel et adapté.

Responsable de 40% des émissions de CO<sup>2</sup> sur notre territoire, les Métropolitains savent la nécessité d'adopter au plus vite des alternatives à la voiture individuelle, lorsque cela est possible.

## \* Stratégie

- Faciliter les déplacements au quotidien pour toutes et tous.
- Renforcer l'offre des zones denses avec la 2<sup>ème</sup> ligne de métro.
- Passer à 100% de bus propres d'ici 2030.
- Augmenter et diversifier l'offre de mobilité (métro, bus, vélo, autopartage, covoiturage...).

*« La politique de solidarité de la Métropole a un impact direct sur les habitants de ma commune. La tarification solidaire, l'accessibilité totale du réseau aux personnes à mobilité réduite, ou encore les aides aux structures d'insertion (garage solidaire), sont autant d'actions qui permettent la mobilité de tous, et favorisent celle des plus fragiles et des personnes les plus éloignées de l'emploi. » – Philippe Salmon, Maire de Bruz*



**88,4** millions de voyages sur le réseau STAR, en 2019.

**24%** des voyageurs bénéficiaires de la tarification solidaire des transports (TST – gratuité totale ou partielle).

**100%** du réseau accessible aux personnes à mobilité réduite.

## Mesure phare

Améliorer le taux de recours à la tarification solidaire des transports en simplifiant notamment le parcours des usagers.

## Nos actions structurantes

- Garantir la desserte des principales zones d'habitation et d'emploi par le réseau STAR.

## Notre soutien aux acteurs locaux

- Créer et animer la Maison du vélo.
- Soutenir la plateforme Mobilité pour l'emploi.

## Nos actions innovantes

- Appliquer la tarification solidaire des transports et la gratuité aux moins de 12 ans.
- Garantir des offres de mobilité pour les personnes qui travaillent à horaires décalés.
- Développer les mobilités actives : aménagements et équipements dédiés à l'usage du vélo, offre location vélo longue durée.
- Réaliser des campagnes de communication « Zéro discrimination » et « Zéro harcèlement » dans les transports.
- Favoriser les déplacements des personnes à mobilité réduite : HANDISTAR, STARmeguide.
- Mettre en place l'arrêt à la demande.



## Contexte

Rennes Métropole est compétente en matière de développement économique. Cela se traduit par la mise en œuvre de différentes politiques publiques transversales, parmi lesquelles l'insertion, le soutien à l'emploi économique et solidaire (ESS) ou encore le développement de sites d'excellence (la Janais par exemple).

Rennes Métropole connaît un taux de chômage bas mais qui ne doit pas masquer de multiples disparités territoriales et socioprofessionnelles. Les données révèlent par exemple une hausse du nombre de chômeurs chez les plus de 50 ans. Par ailleurs, les habitants des quartiers prioritaires de la ville rassemblent 12,9 % des demandeurs d'emploi alors qu'ils représentent 7,4 % de la population.

La dynamique économique de notre territoire ne suffit pas à répondre au besoin en compétences des entreprises ni à garantir l'accès à l'emploi des plus fragilisés. C'est pourquoi le défi de l'emploi pour tous demeure un enjeu majeur. À cet égard, nous réaffirmons le lien fort entre emploi, développement économique et cohésion sociale, et pose des orientations pour relever le défi de la responsabilité sociétale des acteurs du territoire.

## \* Stratégie

- Poser la qualité comme condition de durabilité de l'emploi au service de l'insertion professionnelle et du développement des entreprises.
- Amplifier la politique de l'emploi inclusif sur les 43 communes métropolitaines.
- Accompagner le développement d'un territoire de l'emploi responsable.



**883** personnes bénéficiaires d'un accompagnement renforcé dans le cadre du Plan Local Insertion et Emploi en 2021.

**7 942** jeunes accompagnés par We Ker en 2021.

## Mesure phare

Mettre en œuvre le Plan Emploi Quartier #2.

- Développer les clauses dans les marchés publics en doublant le nombre de bénéficiaires issus des Quartiers « Politique de la Ville » (QPV).
- Proposer un vivier de compétences aux entreprises.
- Favoriser la relation élèves/entreprises dès le collège pour que chaque collégien de 3<sup>ème</sup> bénéficie d'un stage.
- Développer notre rôle d'employeur exemplaire et solidaire, et notamment réserver tous les services civiques à des habitants des QPV.
- Aider la création d'activités dans les quartiers avec une attention particulière aux créateurs en QPV.

## Nos actions structurantes

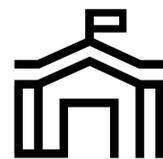
- Garantir la desserte des principales zones d'habitation et d'emploi par le réseau STAR.

## Notre soutien aux acteurs locaux

- Soutenir la plateforme Mobilité pour l'emploi.

## Nos actions innovantes

- Développer des actions Égalité et lutte contre les discriminations dans le champ de l'emploi.
- Développer la traduction pour les démarches et les actions d'apprentissage du français pour faciliter l'accès à l'emploi.



## Contexte

Les quartiers politique de la Ville (QPV) sont définis par l'État selon un critère économique. Sur les 1500 quartiers prioritaires définis par l'État, cinq se situent sur le territoire métropolitain : Cleunay, Le Blosne, Les Clôteaux - Champs Manceaux, Maurepas, et Villejean. La commune de Saint-Jacques de la Lande est aussi classée comme « territoire de veille ».

Constitués jusqu'à 90 % de logements sociaux, ces quartiers hébergent une population plus jeune mais aussi plus défavorisée, avec un niveau de formation souvent faible, davantage de familles en situation de vulnérabilité, et notamment des familles monoparentales. En moyenne, 40 % des ménages qui y habitent vivent sous le seuil de pauvreté.

Rennes Métropole est signataire, avec l'État, les communes de Rennes et St-Jacques, le Département, la Région et d'autres partenaires, d'un Contrat de Ville. Nous avons choisi d'axer son engagement autour d'une exigence : la solidarité en faveur de ces quartiers, dans l'ensemble de ces politiques publiques. Nous considérons la politique de la ville comme "un laboratoire d'innovation sociale pour tester, expérimenter et accompagner la pérennisation de projets en faveur des publics fragilisés des quartiers prioritaires de la métropole rennaise.

## \* Stratégie

- Améliorer les conditions de vie des habitants par un soutien aux actions de solidarité, et par un travail sur le cadre de vie et le changement d'image de ces quartiers prioritaires de la métropole.
- Renforcer l'implication des habitants.



Événement dans le quartier de Villejean © Claire Huteau

**161** actions soutenues dans le cadre du Contrat de ville, en 2021.

**33 230** habitants, soit 7,4% de la population métropolitaine, résident dans les 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

## Mesure phare

Préparer le futur Contrat de ville 2024–2030.

### Nos actions structurantes

- Élaborer en 2023 le futur Contrat de ville 2024–2030.
- Mettre en œuvre un programme de renouvellement urbain majeur pour Maurepas et Le Blosne (650 millions d’euros d’investissement entre 2016 et 2026).
- Travailler à la meilleure activation du droit commun pour la pérennisation des actions.

### Notre soutien aux acteurs locaux

- Renforcer le soutien aux associations et aux coopératives.

### Nos actions innovantes

- Évaluer le Contrat de ville en continu.
- Mettre en place une stratégie de communication associée.
- Renouveler le Conseil citoyen rennais et l’articuler avec les instances existantes.
- Animer des temps forts transquartiers et des forums quartiers populaires sur la dimension démocratique, sociale, culturelle et écologique.



## Contexte

Les crises sociales et écologiques auxquelles nous sommes confrontés, couplées à la crise sanitaire de la Covid-19, ont démontré tout l'intérêt de porter un regard global sur les politiques d'alimentation et de santé.

Bien que la Métropole n'ait pas de compétence directe en la matière, nous avons choisi d'adopter en avril 2022 une stratégie commune pour une agriculture et une alimentation durable favorisant, entre autres, l'accès de tous à une alimentation saine et de qualité. Cette ambition se travaille au quotidien avec l'ensemble des communes, dont les restaurations collectives servent chaque année 29 000 repas, en lien avec les acteurs locaux.

En matière de santé, les enjeux dépassent la simple notion de soin et touchent les jeunes comme les aînés. Alimentation, mobilités, accessibilité, prévention des risques, environnement, la santé est une composante de multiples politiques publiques pour lesquels Rennes Métropole et ses communes s'engagent.

## \* Stratégie

- Permettre à toutes et tous d'avoir accès à une alimentation durable et de qualité
- Renforcer, avec les communes et les partenaires, les démarches de prévention et d'accès aux soins

*«Le projet d'atelier cuisine à destination des bénéficiaires de l'Épicerie Sociale nous semble pertinent pour répondre aux enjeux alimentaires et de santé. Porté par la ville de Pacé et accompagné par la Métropole, nous sommes au travail pour le mettre en œuvre dès que possible.»*

— Karine Boissard, Adjointe à l'action sociale, Pacé



**51%** des personnes ayant recours à l'aide de l'aide alimentaire sont de nouveaux bénéficiaires, en 2021.

**+ 70%** du volume de l'aide alimentaire distribuée entre mars 2020 et mars 2021.

## Mesures phares

- Élaborer un nouveau contrat local de santé, avec un volet métropolitain.
- Développer l'accès aux dispositifs d'aide alimentaire.

## Notre soutien aux acteurs locaux

- Renforcer la qualité des dons alimentaires.
- Harmoniser des tranches tarifaires des cantines avec les communes volontaires.

## Nos actions innovantes

- Soutenir la mise en place de nouveaux points de vente à tarif différencié (expérimentation de la carte alimentaire durable).
- Intégrer, dans les critères de l'appel à communs, l'accès à une alimentation durable sur la qualité de l'aide alimentaire.

# Égalité



## Contexte

Les principes d'égalité et de non-discrimination sont au cœur des droits humains et sont des valeurs fortes portées par la Métropole.

Se battre en faveur de l'égalité, c'est lutter contre toutes les formes de discriminations. La discrimination est un délit, sévèrement sanctionné, qui se matérialise parfois de manière indirecte, coproduite, voire non-intentionnelle. La Métropole œuvre, dans le cadre de son plan de lutte contre les discriminations et de ses engagements en faveur de l'égalité Femmes/Hommes, pour garantir une égalité de traitement et d'opportunités dans de multiples domaines (emploi, logement, accès aux services publics, etc.) et accompagner les victimes de discriminations. Ces actions se déploient aux côtés des communes: 13 ont déjà signé la charte européenne pour l'égalité Femmes/Hommes, et d'autres s'y préparent.

Dans le cadre de sa stratégie numérique, nous sommes par ailleurs attentive à ce que le numérique soit accessible à tous, en veillant à accompagner les publics les plus éloignés.

## \* Stratégie

- Agir pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes et lutter contre les discriminations.
- Lutter contre les inégalités d'accès et d'usage du numérique.

*« Signataire de la charte européenne pour l'égalité des femmes/hommes dans la vie locale, la ville de Le Rheu s'est engagée dans une politique volontariste en faveur de l'égalité. Sur le sport, par exemple, nous intégrons la question de l'accès des femmes dans la conception et l'utilisation des équipements sportifs en libre accès car ils sont aujourd'hui majoritairement utilisés par des hommes. Grâce au groupe de travail 'Vers un territoire d'égalité', nous partageons, avec les communes de Rennes Métropole, nos expériences pour bâtir une société plus égalitaire. »*

— Christelle Le Fort-Pillard, adjointe en charge des ressources humaines, égalité citoyenneté, et administration générale, Le Rheu



**74%** des répondants à l'enquête sur le ressenti discriminatoire (2019) déclarent avoir subi des discriminations liées au sexe (20%), à l'origine (13%), à l'apparence (13%), à l'âge (9%), à l'orientation sexuelle (6%).

**79%** des agents de Rennes Métropole, à temps partiel, sont des femmes.

**1775** agents de Rennes Métropole formés aux questions d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations depuis 2015, 856 formés à la prévention des violences sexuelles et sexistes depuis 2018.

**14** conseillers numériques sur Rennes Métropole.

## Mesure phare

Construire et renouveler les plans d'actions Égalité Femmes/Hommes et Lutte contre les discriminations de Rennes Métropole.

## Notre soutien aux acteurs locaux

- Co-financer la Maison d'accueil des femmes victimes de violences et animer le réseau des professionnels (formations...) inaugurée à l'été 2023.
- Soutenir les initiatives associatives.

## Nos actions innovantes

- Observer les discriminations: comité scientifique et citoyen, enquêtes testing, et partage des résultats.
- Créer des permanences et points d'écoute d'accès aux droits, égalité et lutte contre les discriminations dans les communes.
- Développer les auto-diagnostics en interne.
- Mettre en œuvre le Chantier égalité et numérique.
- Conforter la médiation numérique dans le cadre du Plan de relance.
- Mettre en valeur les diversités culturelles, et les mémoires des migrations.

# Culture, Sport, Loisirs



## Contexte

La culture, le sport et les loisirs sont des espaces de socialisation fondamentaux dans la vie des métropolitains.

La Métropole a choisi, depuis 2010, aux côtés d'une grande majorité des communes de la métropole, de permettre aux plus modestes et aux personnes les plus éloignées d'accéder à des prix réduits à des activités culturelles, sportives et de loisirs. Le dispositif Sortir! permet à de très nombreuses personnes et familles de bénéficier de tarifs très réduits, et parfois de gratuité, sur des activités ponctuelles (cinéma, concerts, expositions temporaires musées, piscines, patinoire, sorties à la journée, etc.) ou régulières (apprentissage ou pratique sportive, artistique ou culturelle à l'année, musique, théâtre, etc.). Parallèlement, la Métropole et la Ville de Rennes ont généralisé la gratuité d'accès à l'offre culturelle (bibliothèques, expositions permanentes des musées).

## \* Stratégie

- Fédérer les acteurs.
- Assurer à l'ensemble des métropolitains un accès effectif à la culture, aux sports et aux loisirs.

*« Sortir! est un dispositif qui a rencontré son public à Laillé : les familles le connaissent bien et les associations y adhèrent. Pour nous, chaque carte Sortir ! est une petite victoire pour l'accès aux loisirs, à la culture, et au sport au plus grand nombre. Si Sortir ! n'existait pas, il faudrait l'inventer, assurément. »*

— Anne Le Couriaud, Adjointe à la vie associative et à la culture, Laillé



Skate féminin avec l'association Ride like share © Julien Mignot

**39 500** habitants et habitantes inscrits au dispositif Sortir! dans 36 communes, en 2021.

**8 700** activités régulières réalisées en 2021.

**32 800** activités ponctuelles réalisées en 2021.

## Mesure phare

Simplifier les parcours d'usage pour améliorer le taux de recours à Sortir!

### Nos actions structurantes

- Gérer le portail numérique et animer le réseau des médiathèques de la métropole.

### Notre soutien aux acteurs locaux

- Encourager les communes à adhérer au dispositif Sortir!
- Soutenir les acteurs culturels (résidences partagées...).

### Nos actions innovantes

- Faire évoluer le dispositif Sortir! Etendre le dispositif Sortir! aux étudiants boursiers (échelons 2 à 7) et aux jeunes du dispositif Garantie Jeunes (suivis par We Ker).
- Rendre gratuites les expositions permanentes (Musée de Bretagne et Ecomusée), et l'abonnement à la médiathèque des Champs Libres.



## Contexte

La nécessité d'apporter une aide accrue aux jeunes a pris un sens particulier durant la pandémie. Les jeunes ont en effet été particulièrement touchés par les conséquences nombreuses de la crise sanitaire : précarité économique, isolement, conséquences sociales et médicales. Faisant preuve de réactivité, la collectivité, en lien direct avec les acteurs clefs de la jeunesse, a décidé d'aller plus loin en mettant en œuvre des mesures d'urgence.

## \* Stratégie

- Faire de la politique jeunesse un chantier prioritaire du mandat 2020-2026, afin d'apporter des mesures à court, moyen et long terme en matière de logement, d'emploi, de lutte contre la précarité et aussi de santé.
- Accueillir au mieux les 70 000 étudiants et les jeunes majeurs qui animent le territoire chaque année, en mettant en place une garantie logement et s'engager pour accueillir, accompagner et favoriser l'accès aux droits des jeunes.

*« À Villejean, éducateurs et animateurs jouent un rôle précieux auprès des jeunes en les accompagnant pour réussir leurs projets et leur entrée dans la vie d'adulte. Les nombreux partenariats entre les structures jeunesse et les démarches d'aller-vers sont des atouts pour toucher le plus grand nombre de jeunes sur le quartier. »*

— Christophe Fouillère, Adjoint délégué au quartier Villejean - Beauregard, Rennes



**14%** des chômeurs dans la métropole rennaise ont moins de 25 ans.

**24** projets de solidarité portés par des jeunes ou en direction des jeunes, visant à réduire la précarité ou améliorer l'accès aux droits, soutenus par Rennes Métropole entre 2020 et 2022.

## Mesure phare

Animer un chantier jeunesse transversal, pour lutter contre les précarités qui touchent de plus en plus les jeunes.

## Nos actions structurantes

- Financer les services de Prévention spécialisée: 22 éducateurs de rue intervenant sur l'espace public et auprès des familles.
- Contribuer à des actions en faveur des jeunes précaires par le Fond d'aide aux jeunes.

## Notre soutien aux acteurs locaux

- Accompagner les acteurs locaux à l'« aller vers » les jeunes dans les territoires les plus confrontés à la précarité de la jeunesse.
- Soutenir les actions de solidarité en direction de la jeunesse (étudiants et autres jeunes).

## Nos actions innovantes

- Conforter le maintien au logement grâce au Fonds d'urgence Logement pour les locataires en difficulté du fait de la crise sanitaire.
- Sécuriser l'accès et le maintien au logement ou à l'hébergement de jeunes en insertion professionnelle (Garantie Locative Jeunes).
- Développer les colocations à projet solidaire.
- Financer le diplôme d'animateur pour les jeunes en grande précarité.
- Renforcer le D-CODE, permanence juridique d'accès aux droits.
- Mettre en place un guichet numérique unique d'accès aux droits pour les jeunes.

# Les aînées et ainés



## Contexte

Les perspectives démographiques annoncent une augmentation de la population âgée sur le territoire. Cette évolution aura des impacts sur un grand nombre de politiques publiques dont l'habitat et les mobilités. Rennes Métropole se place donc aux côtés des communes sur ses compétences propres pour répondre aux besoins des personnes vieillissantes : que ce soit pour leur santé, pour leur épanouissement ou leur bien-être.

Rennes Métropole a rejoint le réseau des Villes et métropoles Amies des Aînés de l'Organisation mondiale de la santé et s'engage à faciliter la vie, au quotidien, des personnes de plus de 60 ans, mais également à favoriser la participation des personnes âgées et leur concertation.

## \* Stratégie

- Prendre en compte les besoins des personnes vieillissantes que ce soit pour leur santé, leur épanouissement ou leur bien-être au quotidien.
- Inclure la participation des habitants concernés et l'ensemble des partenaires dans la définition de la politique.

*« Pour une petite commune comme Miniac-Sous-Bécherel, éloignée de la ville centre, participer à la démarche amie des aînés de la Métropole nous permet de nous exprimer au même titre que les plus grosses communes. Avec la Métropole, nous avons ainsi pu organiser une réunion publique qui a permis à une dizaine de personnes âgées de s'exprimer librement, de faire part de leurs revendications et besoins spécifiques, particulièrement en matière de transport et de logements seniors. » – Daniel Monnier, Maire de Miniac-sous-Bécherel*



**19%** de la population métropolitaine a plus de 65 ans.

**33 145** habitants ont + de 80 ans.

Ce chiffre doublera d'ici 2040, pour représenter **11%** de la population.

## Mesure phare

S'engager dans la démarche Rennes Métropole Amie des Aînés.

## Notre soutien aux acteurs locaux

- Générer une culture commune entre élus communaux.
- Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux du vieillissement de la population.

## Nos actions innovantes

- Élaborer un plan d'actions sur la base d'un diagnostic partenarial et participatif.
- Prendre en compte les attentes exprimées telles que les mobilités, l'adaptation de l'habitat, l'accès aux démarches numériques, le lien social et intergénérationnel.

# Les personnes exilées



## Contexte

Le territoire métropolitain a une tradition d'accueil ancrée en faveur des personnes exilées. La collectivité finance depuis de nombreuses années des hébergements pour des familles, essentiellement migrantes et sans droit à ressources, avec enfants mineurs. Cette politique volontariste, dans un souci humanitaire, répond à l'insuffisance et à la saturation des dispositifs d'hébergement d'urgence de l'État, dont c'est la compétence.

Ces dernières années, la Métropole a soutenu les communes qui ont augmenté leurs capacités de mise à l'abri. L'engagement métropolitain, aux côtés des communes, ne repose pas seulement sur de la mise à l'abri. Il répond à une volonté de proposer un accompagnement global.

## \* Stratégie

Assurer la mise à l'abri des familles avec enfants en bas âge, même si elle relève d'une compétence de l'Etat, et assurer l'accès à des actions d'accompagnement et d'intégration.



Rennes Métropole et les communes assurent chaque nuit l'hébergement de **+950** personnes.

**47** biens communaux sont mis à disposition du public migrant sans solution d'hébergement.

## Mesure phare

Déployer un programme Hospitalité.

- Apporter un appui financier aux communes qui participent à la mise à l'abri des exilés.
- Mettre en place des actions d'accompagnement et d'intégration.

## Notre soutien aux acteurs locaux

- Réaliser un diagnostic des besoins, animer un réseau des acteurs de l'accès aux droits des étrangers.
- Former les professionnels à l'accès aux droits des étrangers et aux enjeux de la migration (en lien avec la médiation numérique)
- Mettre à disposition des biens et financer des fluides et assurances, portées par les associations dans le cadre d'un nouveau cadre contractuel.
- Développer la gestion locative via l'AIVS des biens communaux mis gracieusement à disposition.
- Soutenir les associations.

## Nos actions innovantes

- Formaliser une politique métropolitaine d'intégration concertée à partir d'un diagnostic des besoins des communes.
- Étendre à l'ensemble des communes l'offre d'apprentissage du français.
- Déployer des outils d'explication du système éducatif français, valoriser les langues, permettre la présence d'interprètes lors des rencontres entre professionnels et parents.
- Améliorer le parcours de soins et la prise en charge psychosociale, renforcer le soutien au réseau Louis Guilloux.
- Développer les solutions collectives de mise à l'abri d'urgence en cofinancement avec les communes (Centre d'Hébergement d'Urgence...).
- Favoriser la diversité culturelle et la citoyenneté.
- Accompagner les personnes réfugiées vers le logement social via la mise en place d'un bail glissant pour les familles à statut mixte.
- Développer le programme « santé mentale des enfants exilés ».

# Nos 12 mesures phares



**Élaborer un schéma métropolitain d'accès aux droits.**



**Lutter contre la précarité énergétique.**



**Améliorer le taux de recours à la tarification solidaire des transports en simplifiant notamment le parcours des usagers.**



**Mettre en œuvre le Plan Emploi Quartier #2.**



**Préparer le futur Contrat de ville 2024-2030.**



**Élaborer un nouveau contrat local de santé, avec un volet métropolitain.**



**Développer l'accès aux dispositifs d'aide alimentaire.**



**Construire et renouveler les plans d'actions: Égalité Femmes / Homme et Lutte contre les discriminations.**



**Simplifier les parcours d'usage pour améliorer le taux de recours à Sortir!**



**Animer un chantier jeunesse transversal, pour lutter contre les précarités qui touchent de plus en plus les jeunes.**

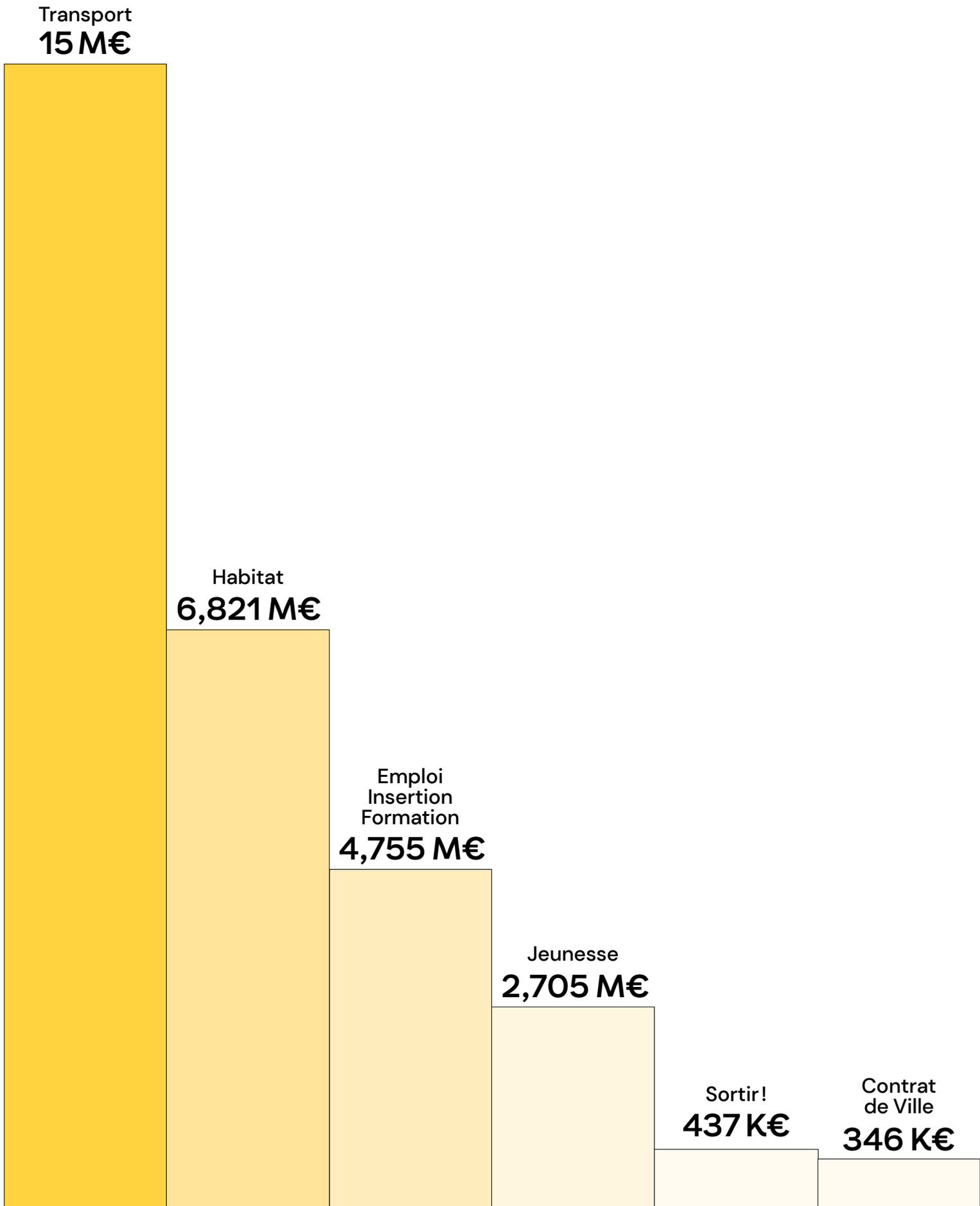


**S'engager dans la démarche Rennes Métropole Amie des Aînés.**



**Déployer un programme Hospitalité.**

# Budget



## Budget global 31 M€

Rennes Métropole investit massivement pour mettre en oeuvre des politiques ambitieuses, en matière de mobilité, d'habitat, de développement économique, qui contribuent à la cohésion sociale et au vivre ensemble sur notre territoire. De manière volontariste, l'effort financier plus spécifiquement dédié aux actions relevant de la solidarité se chiffre au total à 31 millions d'€ par an.

Plan  
Emploi  
Quartiers  
**244 K€**

Observation  
sociale  
**160 K€**

Solidarités  
égalité  
Innovation  
sociale  
**150 K€**

Rennes  
Métropole  
Amie des  
Ainés  
**82 K€**

Apprendre  
le français  
**55 K€**

Lutte  
contre les  
discriminations  
**55 K€**

# Glossaire

- **AIVS (Agence Immobilière à Vocation Sociale)**: structure qui offre aux ménages, en attente de logement social, des solutions adaptées. Elle permet aussi de loger temporairement des personnes en grande précarité. Elle assure auprès des propriétaires une gestion locative sécurisée.
- **APRAS (Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale)**: association qui rassemble la Ville de Rennes, Rennes Métropole, le Conseil Départemental, les 4 principaux bailleurs sociaux, le CCAS de la Ville de Rennes et la CAF d'Ille et Vilaine. Elle permet l'échange, la coopération et le partage de diagnostic entre ses membres, dans le champ de politiques sociales. Elle développe et accompagne des actions partenariales (dont Sortir!), et assure une fonction d'observation sociale.
- **AUDIAR (Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise)**: organisme d'étude et de réflexion, ses 4 missions principales sont l'observation, la prospective, l'aide à la décision et la mise en partage.
- **Conseil citoyen rennais (CCR)**: institué par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, le conseil citoyen est une instance qui permet la participation des acteurs et habitants des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) à l'élaboration puis la mise en œuvre des contrats de ville. Depuis 2016, l'APRAS accompagne et soutient le CCR dans son fonctionnement.
- **Contrat de Ville (CDV)**: Contrat signé en 2015 entre l'Etat, Rennes Métropole, les villes de Rennes et Saint Jacques de la Lande, la région, le Département et d'autres partenaires publics, visant à définir et mettre en œuvre une stratégie d'action publique favorable de la cohésion sociale, de la qualité de vie et du renouvellement urbain des quartiers politiques de la Ville (QPV).
- **D-Code**: Point d'accès au droit pour les jeunes, proposant aux 16-30 ans écoute, information et accompagnement dans différents domaines (travail, droit des étrangers, droits sociaux, famille, droit pénal, discriminations...).
- **Démarche Villes et métropoles Amies des Aînés de l'OMS**: démarche visant à prendre en compte, dans toutes ses dimensions, les besoins des personnes vieillissantes. Cette démarche inclut la participation des personnes concernées et de l'ensemble des partenaires à la définition de la politique.
- **Eco-Travo**: Dispositif d'aide financières de Rennes Métropole à la rénovation énergétique du logement.
- **Fonds solidarité Logement**: aide délivrée par Rennes Métropole et le Département pour faire face aux frais d'accès à un logement ou pour conserver son logement en cas de difficultés financières.
- **Fond d'aide aux jeunes**: aide financière pour les jeunes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle.
- **Handistar**: service de Rennes Métropole de transport à la demande à destination des personnes à mobilité réduite.
- **NPNRU**: Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain. La convention pour le NPNRU de Rennes Métropole a été signée en 2017, pour 10 ans. Le projet porte principalement deux QPV rennais qui restent marqués par de graves dysfonctionnements urbains et par de fortes difficultés sociales: Maurepas (Gayeulles et Gros-Chêne) et le Blosne. Étroitement articulé à la politique de l'habitat, il prévoit d'ambitieuses opérations de restructuration urbaine, d'amélioration du cadre de vie, de construction d'équipements, pour rechercher une nouvelle attractivité de ces quartiers. Il bénéficie de financements importants de l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), de la Région et du Département.
- **Plan Emploi Quartier**: Plan d'actions partenariales initié par Rennes Métropole en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires.
- **PLH (Programme Local de l'Habitat)**: document stratégique de programmation qui définit et pilote l'ensemble de la politique de l'habitat à l'échelle de l'agglomération: logement social et privé, amélioration du parc existant et constructions nouvelles, politique de peuplement, accueil de populations spécifiques. Il prévoit la construction en moyenne de 4 000 logements par an dont 25% de logements locatifs sociaux, 15% de logements en accession sociale et 20% de logements intermédiaires.
- **PLIE – Plan local pour l'insertion et l'emploi**: Il a pour objectif d'assurer un accompagnement personnalisé de personnes éloignées du marché du travail. Il les met en relation avec son réseau d'entreprises, pour leur permettre d'accéder à un emploi durable.
- **PDU – Plan de Déplacements Urbains**: document stratégique qui détermine la stratégie, l'organisation des mobilités et les actions en matière de transports et déplacements sur le territoire.
- **Plateforme Mobilité Emploi**: outil numérique d'information sur les aides à la mobilité
- **QPV**: Quartier Politique de la Ville: Territoires d'intervention de la Politique de la Ville, politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les quartiers les plus défavorisés. Ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitants (part de la population ayant un revenu inférieur à 11 250 euros par an). On compte aujourd'hui en France 1514 QPV, dont 5 sur le territoire de Rennes Métropole.
- **Sortir!**: dispositif mis en place par Rennes Métropole et 36 communes, qui permet d'assister à des spectacles, de pratiquer des activités sportives culturelles ou de loisirs régulières ou ponctuelles à tarifs préférentiels, pour les habitants de la Métropole et les étudiants, sous condition de revenus.
- **StarMeGuide**: service d'accompagnement des voyageurs sur le réseau STAR à la montée et la descente, à l'installation, à l'orientation, à l'achat de titre...
- **TST**: Tarification Solidaire des Transports: Rennes Métropole a institué une tarification réduite voire gratuite des transports, qui accorde une réduction tarifaire de 50, 85 ou 100% (gratuité) sur les abonnements mensuels au réseau star, aux services handistar et vélo star. Les étudiants boursiers échelon 2 à 7 bénéficient également de cette tarification solidaire
- **We Ker**: association chargée de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire. Elle exerce une mission de service public en tant que mission locale sur le territoire du Pays de Rennes.



Parrainage de mineur isolé © Anne-Cécile Esteve  
Couverture: Inauguration de la ferme urbaine au Blosne © Franck Hamon

# Aller plus loin

- Plan Climat — Air-Energie Territorial 2019-2024
- Plan Local de l'Habitat de Rennes Métropole 2015-2020  
« Vers une métropole éco-habitée »
- Plan de Déplacements Urbains 2019-2030
- Plan Local de l'Insertion et de l'Emploi — Bilan d'activité 2020 et 2021
- Plan agriculture et alimentation durables
- Plan de lutte contre les discriminations 2017-2023
- Contrat de Ville — contrat 2015-2020,  
rapport annuel 2020-2021
- Pour un numérique responsable



**RENNES MÉTROPOLE**  
vivre en intelligence